



Le Bulletin d'information étendu à la Suisse romande

Comme vous le savez certainement, Paysage Libre Suisse est une faîtière composée d'associations dont la plupart ont été regroupées en sections.

Celles de **Fribourg**, **BEJUNE** (Berne-Jura-Neuchâtel) ainsi que l'association valaisanne de l'**APPCR** ont décidé de participer à l'édition du Bulletin d'information que la section Paysage-Libre Vaud publie depuis 2017. Celui-ci va devenir le Bulletin d'information romand de Paysage Libre.

L'intention est d'atteindre à terme l'ensemble des membres et amis de la Suisse romande afin de renforcer le sentiment d'appartenance et les liens et de favoriser les échanges d'expériences. Il permettra évidemment de soutenir activement la campagne politique que nous préparons déjà pour les votations de nos deux initiatives.

Bonne lecture !



Jean-Marc Blanc
rédacteur responsable

No 48 – mars 2026

Sommaire :

International

<u>Coup de frein sur l'éolien allemand ?</u>	2
<u>Coup de frein sur l'éolien terrestre français ?</u>	2

Suisse

<u>Production éolienne en baisse en 2025</u>	3
<u>Modèle d'éolienne et permis de construire : le TF introduit l'arbitraire</u>	4

Vaud

<u>Les courants vagabonds reconnus dans la loi vaudoise sur l'énergie</u>	5
---	---

Fribourg

<u>L'invitée : « Dix ans d'efforts dans la Glâne/Veveyse »</u>	6
--	---

Comité de rédaction :

Antoinette de Weck, présidente de la section Fribourg Paysage Libre, membre du comité de Paysage Libre Suisse



Michel Fior, président de la section BEJUNE (Berne – Jura – Neuchâtel), membre du comité de Paysage Libre Suisse



Jean-Marc Blanc, secrétaire général de Paysage-Libre Vaud, membre du comité de Paysage Libre Suisse.



Brèves

Les Travers du Vent : Soirée annuelle avec Ernst Zürcher le 26 mars

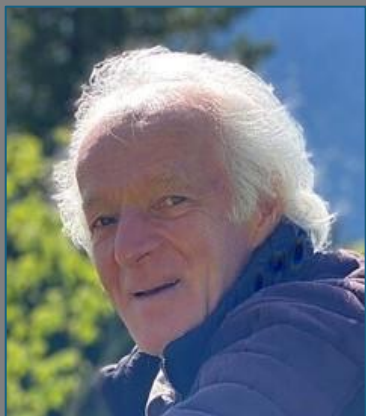


Photo Yann Duriaux

Ernst Zürcher est un ingénieur forestier suisse et auteur de nombreux ouvrages, films et conférences dédiés aux arbres et à l'agroforesterie. Cet expert de renommée internationale porte un regard inspirant sur les végétaux. Il nous permet de découvrir ce qu'ils ont de visible et ce qui est invisible à nos yeux et pourtant, essentiel aux cycles du vivant. Il approche les arbres comme des organismes formant une sylvosphère, ce que les anciens appelaient «l'esprit de la forêt».

*Le 26.03.26 à 19h00 Grande salle
Fleurisia (Rue du Pré 8) à Fleurier.
Entrée libre et apéritif.*

International

Coup de frein sur l'éolien allemand ?

JMB

Le gouvernement allemand souhaite interdire les panneaux solaires et les parcs éoliens dans les régions où la capacité du réseau est insuffisante. De plus, les exploitants doivent renoncer à toute indemnisation si les installations éoliennes et solaires sont mises à l'arrêt en raison d'une offre excédentaire d'électricité.



Cela peut avoir des conséquences considérables. Les gestionnaires de réseau devraient payer l'intégralité des coûts liés aux énergies renouvelables et ne disposeraient plus d'un revenu assuré. En outre, les objectifs d'expansion deviennent impossibles à atteindre, car l'extension du réseau prendrait beaucoup de temps et coûterait extrêmement cher. Enfin, les problèmes liés aux centrales de remplacement (gaz = CO2 et coûts élevés) persistent.

https://www.t-online.de/heim-garten/aktuelles/id_101120730/netzpaket-reiche-plant-vollbremsung-fuer-wind-und-solaranlagen.html

Coup de frein sur l'éolien terrestre français

JMB

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) vient d'être publiée par décret par le gouvernement français. Elle prévoit de poursuivre un effort de décarbonation passant d'abord par le nucléaire afin de remplacer des énergies fossiles coûteuses à importer, tout en actant un moindre déploiement de l'éolien terrestre et du solaire. Par contre, parmi les Nouvelles énergies renouvelables (NER), l'éolien en mer est privilégié.



Ces ajustements sont liés à la stagnation de la consommation d'électricité et à la priorité donnée au développement de moyens de production décarbonés pilotables.

[Le décret sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie publié au Journal officiel](#)

Zürich : deux communes se rebellent



La commune de **Stammheim** a modifié son règlement communal à une écrasante majorité de 1180 contre 195 en ajoutant à l'article 8 concernant les objets devant obligatoirement être soumis à votation populaire un nouveau chiffre 9 : « Vente, échange ou octroi d'un droit de superficie concernant des surfaces d'assolement et la forêt pour l'installation d'éoliennes d'une hauteur de moyeu de plus de 30 mètres ».

La raison : le Canton de Zurich veut fixer dans son plan directeur une zone destinée à l'éolien sise sur la montagne du « Stammerberg ». Elle comprendrait 8 éoliennes d'une hauteur de 265 mètres.

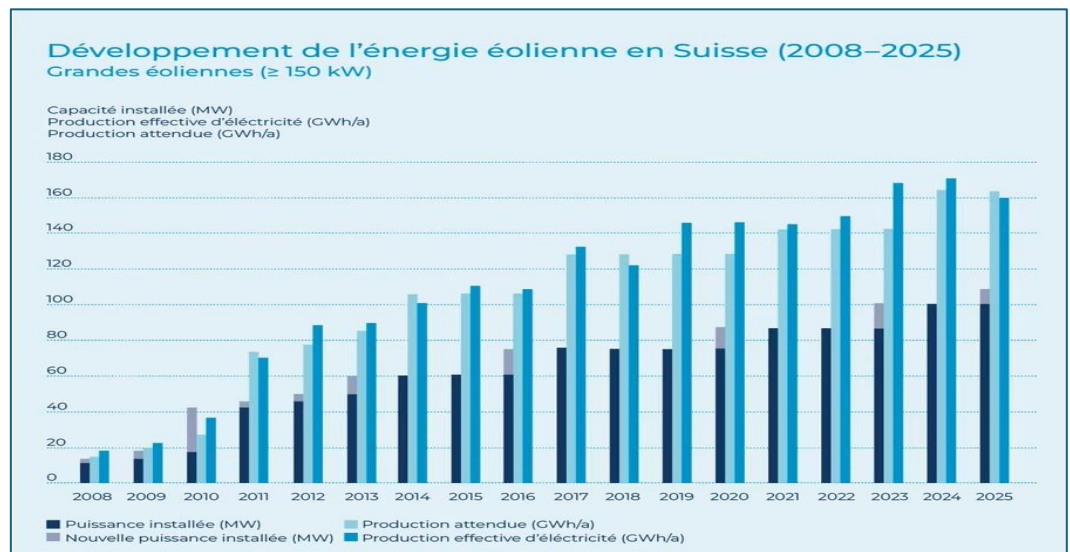
Mais 60% de cette zone appartiennent à la commune de Stammheim....

Suisse

Production éolienne suisse en baisse en 2025

JMB

Avec 161 GWh et malgré une puissance installée en croissance, la production éolienne est en baisse de 5.3% en 2025. De son côté, Suisse Éole continue à rêver aux frais de nos impôts...



Source : Suisse Éole

Habitée à claiçonner sa joie lorsque tombent les statistiques de production, Suisse Éole se fait un peu plus discrète sur les résultats de 2025 qu'elle considère cependant comme satisfaisants.

En effet, malgré une augmentation de la puissance installée liée à la mise en service de quatre nouvelles éoliennes, la production a régressé tant par rapport aux attentes qu'aux résultats de 2024. En fait, Suisse Éole se réjouit du plus mauvais taux de production de ces cinq dernières années. Si l'on regarde les résultats de Ste-Croix, ils sont à l'avenant, avec 19.7 GWh, ils sont bien inférieurs aux 22 GWh annoncés dès le départ du projet et Romande Énergie ne doit pas sabrer le champagne. De leur côté et comme par hasard, les médias prompts à saluer les 170 GWh de 2024 restent étrangement muets.

Mais Suisse Éole garde le moral puisque son site veut nous faire croire que le potentiel suisse est de 2'700 GWh (2.7 milliards de kWh). Et que son directeur, le « mercenaire » Lionel Perret affirme derechef que si l'éolien ne se développe pas bien en Suisse, c'est la faute aux opposants qui multiplient les procédures pour retarder les projets.

Il ne s'est visiblement toujours pas demandé si la longueur des procédures n'étaient pas finalement que la conséquence de la médiocre qualité des projets ainsi que le reflet du sentiment d'agression que subissent les populations concernées. Celles-ci ne sont pratiquement jamais écoutées et, contrairement à lui, doivent payer de leur poche les procédures qu'elles conduisent pour sauver paysages, environnement et qualité de vie.

Brèves

Zürich : deux communes se rebellent (suite)



De son côté, la commune de **Thalheim an der Thur** a voté par 316 contre 170 pour une initiative individuelle « Pas de terrains communaux pour des éoliennes industrielles ».

Il s'agirait de contrer un projet de 3 éoliennes géantes d'une hauteur de 265 m. Initialement, la hauteur maximale des éoliennes était limitée à 220 m.

Mais entretemps s'est constituée une association « Zürich Wind » formée par les trois fournisseurs d'électricité EKZ, EWZ et Stadtwerk Winterthur. Celle-ci veut installer des éoliennes encore plus hautes, allant jusqu'à la limite de 265 mètres fixée par Skyguide.

Reste à voir comment le Canton réagira aux votes des deux communes rebelles...!

Suisse

En décidant que le modèle d'éoliennes ne doit pas figurer dans le permis de construire, le TF ouvre la voie à l'arbitraire

MF

Par un arrêt publié en janvier ([1C 447/2024](#)) concernant le projet de parc éolien de la Montagne de Buttes et ses 19 machines dans le canton de Neuchâtel, le Tribunal fédéral vient de franchir une nouvelle ligne rouge : il sacrifie le droit de regard de la population et donc la démocratie. Les juges lausannois estiment en effet qu'il n'est pas nécessaire de connaître le modèle précis des éoliennes au moment de la délivrance du permis de construire. Pour eux, les impacts sur le paysage, le bruit, la faune, l'emprise des socles, les ombres portées ou encore les projections de glace pourraient être évalués sans savoir quelles machines seront finalement installées. Une position pour le moins singulière, tant ces impacts dépendent directement des caractéristiques techniques des éoliennes.



Projet de la Montagne de Buttes – Photomontage Paysage Libre Suisse

En invoquant l'évolution rapide des technologies, le Tribunal fédéral accepte que le choix des machines soit repoussé à plus tard, lors de l'appel d'offres, renvoyant les contrôles effectifs après l'octroi du permis de construire. Seul le canton est habilité à s'assurer de la légalité des éoliennes qui seront construites, sans aucun droit de regard démocratique de la population. Autrement dit, on demande aux habitants de faire confiance à des vérifications hypothétiques effectuées par le Canton, qui est (NE, JU, BE, VD, FR...) lui-même un fervent adepte des éoliennes. Dans le cas de la Montagne de Buttes, le canton est actionnaire du promoteur, Groupe E. Le conflit d'intérêt saute aux yeux, mais le TF n'y voit pas le moindre problème.

Cette décision donne un signal extrêmement préoccupant : le droit de regard de la population s'efface devant les intérêts financiers des grands groupes électriques. Manifestement acquis à la cause éolienne, le Tribunal fédéral semble oublier une fois de plus qu'au pied des machines il y a des êtres humains, des paysages, une biodiversité et une qualité de vie menacés de manière irréversible.



Sioux Berger

Auteure du « Prix du Vent », Sioux Berger est une journaliste et auteure engagée contre de nombreux projets éoliens. Elle s'intéresse particulièrement à leurs impacts sur le monde agricole, en recueillant de solides témoignages d'agriculteurs confrontés à des phénomènes de courants vagabonds. Selon ces récits, les perturbations électriques affectent gravement les animaux d'élevage, provoquant stress, baisse de production, et fréquemment une mortalité marquée. À travers ses écrits et ses enquêtes, elle cherche à alerter l'opinion publique et les médias sur ces effets passés sous silence par les autorités, et à défendre les exploitations concernées.

« Le prix du vent. Des éoliennes, des bêtes et des hommes », Ed. du Rocher 2022

Vaud

Les courants vagabonds reconnus dans la loi vaudoise sur l'énergie

BC, JMB

Cela fait de nombreuses années que des associations environnementales et des scientifiques dénoncent les risques que représentent les courants vagabonds pour le bétail et les animaux en général.

Récemment, un livre sur le sujet a fait fureur en francophonie. L'an dernier, une conférence a été organisée à Moudon par des associations de Paysage Libre encouragée par des instances [agricoles qui reconnaissent la problématique](#) et s'en préoccupent.

Les éoliennes géantes, si elles n'en sont évidemment pas la seule cause, sont clairement identifiées comme l'un des facteurs majeurs du phénomène.

Bonne nouvelle, le Grand Conseil vaudois a entendu les messages de la députée Laurence Cretegnny et a modifié la loi en conséquence. Comme l'a développé la députée dans ses demandes :

Les courants vagabonds, ou courants parasites, sont des courants électriques involontaires qui s'échappent du circuit fermé habituel et circulent à travers les parties conductrices, les installations ou le sol d'un bâtiment. Ces courants peuvent affecter très fortement la santé des animaux, plus électrosensibles que l'homme, et parfois jusqu'à leur mort. L'électrosensibilité des animaux varie selon les espèces. Les bovins, en raison de leur grand empattement, sont les animaux de rente les plus électrosensibles. Ils sont suivis par les porcins, les ovins, les caprins et enfin la volaille. Une vache est 5 à 10 fois plus électrosensible qu'un humain.

Ce problème peut-être particulièrement présent le long des lignes d'acheminement du courant produit par les éoliennes mais nous pouvons aussi trouver des courants vagabonds dans l'acheminement d'autres productions électriques. En effet, si plusieurs sources électriques se croisent ou s'entrecroisent dans le terrain, cela peut engendrer une accumulation de courants vagabonds, obtenant dans le cas présent ce que l'on nomme un effet cocktail (perturbations dues à la densification de sources électriques). Ce phénomène est aujourd'hui démontré et étayé par des expériences significatives chez de nombreux agriculteurs.

La problématique des courants vagabonds doit être soumise dès l'étude des projets éoliens, non seulement au pied des machines, mais également le long du parcours des lignes de transport et ce, jusqu'aux stations de couplages. Les effets et conséquences dus aux courants vagabonds doivent être étudiés, analysés et si des mesures spécifiques s'imposent elles ne doivent pas être enfouies avec le remblaiement des lignes de transports.



L'invitée* : Clotilde Medana Schlageter

Dix ans d'efforts dans la Glâne/Veveyse...



Clotilde Medana Schlageter

Clotilde Medana Schlageter enseigne la musique au Conservatoire de Fribourg. Spécialisée dans l'éveil et l'initiation musicale, elle accompagne les jeunes enfants dans leurs premières expériences artistiques.

Parallèlement, elle s'engage dans la vie associative locale, notamment au sein de l'association Vents contraires dont elle est présidente et Paysage Libre Fribourg, où elle siège au comité.

L'association Vents contraires a été créée en mai 2015. À cette époque, il n'y avait que l'association Sauvez-les-Préalpes qui luttait pour protéger le Schwyberg. Après discussion avec son comité et avec plusieurs associations vaudoises, nous avons vite compris qu'une association pour notre région s'imposait. Au tout début de notre travail, nous

avons échoué à obtenir les mesures de vents réalisées par Groupe E Greenwatt dans la forêt de Bouloz. Mais peu importe, la machine était lancée, nous avions des contacts pour nous soutenir dans nos démarches et nous voulions informer les habitants de notre région. Par la suite, nous avons fait beaucoup de demandes de transmission de documents grâce à la Llnf. Souvent nous

avons dû écrire à la Préposée à la transparence car nous n'avions pas de réponse. Nous avons compris que cet outil était très peu utilisé dans les communes et que les conseillers n'étaient pas au clair avec cette pratique de la transparence.

Au fil des années, nous avons reçu des centaines de pages de documents et nous avons notamment découvert que la commune du Flon avait signé une « Intention de collaboration » avec Groupe E Greenwatt. Nous avons aussi vu plusieurs échanges de mails et des documents pour le développement éolien dans notre région. Ces documents montraient les contacts que Groupe E Greenwatt avait avec certaines communes de la Glâne ou de la Veveyse, le potentiel de certaines régions, des emplacements possibles pour les machines et les buts à atteindre pour les prochaines réunions. Et toutes ces informations allaient systématiquement à plusieurs services de l'État de Fribourg ! En 2019 le Plan directeur du canton de Fribourg a été approuvé et 7 sites éoliens y étaient inscrits. Plusieurs zones prospectées par des promoteurs se retrouvaient dans le PDCant, pur hasard. Entretemps, d'autres associations ont vu le jour sur le canton et nous sommes très fiers d'avoir encouragé et participé à la création de ces associations. Nous nous sommes également impliqués pour la création de notre faîtière Paysage Libre Fribourg et depuis plusieurs années nous fonctionnons tous ensemble pour faire les démarches nécessaires et lutter au niveau régional et cantonal.

Actuellement la partie éolienne du PDCant est en révision, mais le Conseil d'État semble ne pas comprendre qu'il faudrait tout reprendre à zéro et ne pas se focaliser sur les zones inscrites en 2019. Des mâts de mesures sont en place dans certains villages depuis le printemps 2024 et le Service de l'énergie veut faire des mesures dans tous les parcs inscrits au PDCant. Mais il ne veut pas poser des mâts ailleurs dans le canton et préfère oublier que certaines zones bien ventées, comme le site de Salvenach, n'ont pas été retenues dans le PDCant. On se demande pourquoi...

** « L'invité(e) » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.*



Projet de parc de Vuisternens devant Romont par Paysage Libre Suisse
(cliquez sur l'image pour voir le film)